



Déclaration liminaire FSU au CHSCT A du 15 septembre 2020

Madame le recteur,

Quinze jours après la rentrée des élèves et des professeurs, les cas de covid se multiplient dans toute la société et de manière inquiétante au sein de l'Éducation nationale. De nombreux établissements, écoles ou classes sont temporairement fermés, et ce nombre s'accroît chaque jour dans notre académie. Si pour le moment, ni la DSDEN 59 ni la DSDEN 62 ne nous envoient plus les données actualisées sur la situation dans nos écoles, c'est par la presse locale et notre réseau de militants et syndiqués sur tout le territoire académique que nous sommes contraints de nous tenir informés. Nous remercions la DSDEN 62 de nous avoir fait un point rapide lors du CHSCT du 4 septembre, cependant, les membres des CHSCT demandent l'obtention par écrit de données actualisées très régulièrement et pas uniquement en instance, comme le faisait la DSDEN 59 l'année scolaire dernière.

Alors que la FSU a demandé au ministère une anticipation dès le mois de juin de cette rentrée que nous savions complexe et qu'elle avait souligné le manque récurrent de moyens, la situation se dégrade encore plus vite que ce que nous aurions pu l'imaginer.

Pour que les droits des personnels soient respectés, pour que la santé des personnels et des usagers soit protégée et pour que soient évités les fermetures et le retour du confinement même partiel, la FSU pose au ministère depuis des mois des questions et exprime des demandes bien précises qui n'ont aujourd'hui encore pas obtenu de réponse satisfaisante car l'application sur le terrain contredit chaque jour les affirmations du ministère. La situation actuelle montre pourtant que ces demandes étaient légitimes et constitueraient des réponses efficaces.

Dans notre académie, l'information de tous les agents sur leur situation administrative fait cruellement défaut. La gestion du stock de masques – qui a créé une grande colère des personnels qui n'en ont pas été dotés, alors que les masques « étaient à disposition dans les DSDEN et qu'il suffisait aux chefs de les demander » est l'un des exemples qui illustrent le manque d'information et dément les discours de rentrée « sereine ». Ces couacs d'organisation mettent en tension les établissements et dégradent le climat alors que le contexte sanitaire est particulièrement anxiogène.

En ce qui concerne le protocole sanitaire particulièrement allégé et ouvert à toutes les adaptations locales, la FSU constate - à nouveau - une grande hétérogénéité et une certaine cacophonie dans la mise en œuvre des mesures sanitaires de prévention et dans la gestion des cas suspectés, des cas confirmés, des contacts à risque et des clusters en lien avec l'ARS. Les CHS dont la mobilisation en mai-juin a été impulsée par les autorités ne l'ont pas été en cette rentrée et nous le regrettons.

La multiplication des documents de référence - élaborés en outre sans concertation - et le flot continu des interventions médiatiques du ministre ne facilitent pas l'appropriation des conduites à tenir par les agent.es qui en ont la responsabilité.

La complexité de la situation implique l'élaboration de protocoles et de consignes, mais les informations sont souvent dispersées dans des documents différents qu'il faut recouper pour découvrir qu'elles sont, pour certaines, divergentes. Cette instabilité normative ajoute à l'anxiété provoquée par l'incertitude sanitaire, économique et sociale dans laquelle nous sommes toutes et tous plongé.es.

Les membres du CHSCT Académique n'ont été destinataires d'aucun document relatif à la gestion de la crise . Pourtant nous rappelons que« Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.» (article 60 du décret 82-453). »

Madame le recteur a réuni très régulièrement le CHSCT l'année scolaire dernière mais le travail du CHSCT ne se limite pas aux nombres de réunions :

- il dépend aussi de l'association réelle de ces membres aux travaux sur les questions santé et conditions de travail – à ce titre, nous déplorons à nouveau la mise à l'écart de cette instance dans le premier Retex organisé en juillet,
- il dépend de la prise en compte des avis du comité, d'une réponse rapide et de la publication de leur travaux.
- il dépend du temps consacré aux GT de travail – GT qui ne constituent ni une réunionite, ni une perte de temps, mais au contraire une concertation pour rendre plus efficient les dispositifs de prévention.

En ces temps de pandémie, le CHSCT est plus que jamais une instance de régulation, d'alerte qu'il est nécessaire de faire vivre pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels percutés professionnellement voire personnellement par la covid-19.